

TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE
Régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988,
Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 71 18 98 00 – Fax : 71 18 98 50
RNE 0492711K

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Vendredi 25 Juin 2021 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2020 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Nomination de deux administrateurs indépendants au Conseil d'Administration ;
- 8- Délégation de pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS A PRESENTER

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020, s'élevant à deux millions sept cent quatre vingt dix mille quatre cent soixante sept dinars et cent trente millimes (2.790.467,130 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	2.790.467,130
Report à nouveau antérieur à 2014	1.964.818,618
Report à nouveau après 2014	1.100.998,325
Report à nouveau total	3.065.816,943
Pour former un bénéfice distribuable	5.856.284,073
Dividendes (1,5 dinars / action) (*)	1.449.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4.407.284,073

(En dinars)

(*) Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

En application des dispositions de la loi n° 2019-47 du 19 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2023, les deux administrateurs indépendants suivants :

M.

M.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE
Régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988,
Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 71 18 98 00 – Fax : 71 18 98 50
RNE 0492711K

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société qui se tiendra le **Vendredi 25 Juin 2021 à 11H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Mise à jour des Statuts conformément aux dispositions prévues par la loi n° 47-2019 du 29 Mai 2019 portant sur l'amélioration du climat de l'investissement en Tunisie ;
- 2- Délégation de pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS A PRESENTER
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUIN 2021

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration du 14 Avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société TUNINVEST SICAR en prenant en considération les dispositions prévues par la loi n° 47-2019 du 29 Mai 2019 portant sur l'amélioration du climat de l'investissement en Tunisie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt, d'enregistrement et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à